



---

Une solution de mise à disposition de personnel qualifié à temps partiel et à un coût maîtrisé

Grâce à la mutualisation et au partage de l'emploi entre plusieurs entreprises du secteur CHR en Ile de France, **Optim-Partage** contribue en effet à satisfaire:

---

**Les besoins de recrutement de TPE/PME** dont la taille ne leur permet pas d'intégrer certaines compétences pourtant primordiales, notamment dans les fonctions support.

**La sécurisation et la fidélisation** de salariés compétents, mais aujourd'hui en statut précaire, en leur offrant un emploi à temps plein au sein du groupement.

**Le développement d'un apprentissage de qualité** en prenant en charge la coordination que certaines entreprises, centrées sur leur cœur de métier, n'arrivent pas à assurer de manière satisfaisante.


Le renforcement de la capacité des entreprises, via des services partagés, à **développer leur fonction RH au service de la réussite de leur stratégie.**

---

# COMMENT BÉNÉFICIER DE NOS SERVICES



- Adhérer au Groupement (50 % de remise pour les adhérents GNI SYNHORCAT).
- Définir un besoin de personnel et un engagement :
  - \* **d'au moins 3 mois** si le poste concerne votre cœur de métier (night audit, femme de chambre, chef de partie, serveur, sommelier....)
  - \* **d'au moins 6 mois** si le poste concerne une fonction support (gestionnaire de paie, comptable, responsable RH, community manager....)
- Rencontrer et valider le candidat proposé par le groupement.
- Signer une convention de mise à disposition avec le groupement.
- Envoyer chaque semaine et chaque mois le relevé d'heures signé.
- Régler la facture mensuelle de mise à disposition.



4 RUE DE GRAMONT - PARIS 75002  
TÉL: 01 42 96 60 75  
CONTACT@OPTIM-PARTAGE.FR

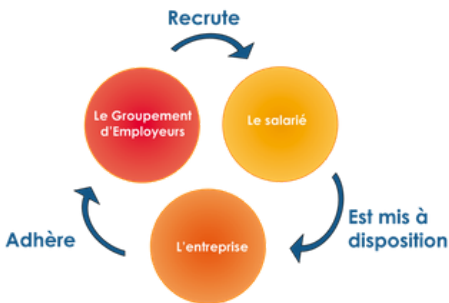
# QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

---

Une structure juridique associative sans but lucratif permettant :

- Au groupement d'employeurs d'engager du personnel, de le mutualiser à temps partagé exclusivement auprès des adhérents.
- Aux adhérents de pouvoir disposer de personnel compétent pour effectuer une mission récurrente ne nécessitant pas l'emploi d'un salarié à temps complet.

**Une relation triangulaire entre le groupement, son salarié et son adhérent**



- Le groupement, pour répondre à un besoin formulé par les adhérents, engage un salarié dont il reste l'employeur permanent.
- L'adhérent, une fois la convention de mise à disposition signée, fait respecter les conditions d'exécution du travail pendant la mission.
- Le salarié, sous la responsabilité opérationnelle de l'adhérent, réalise la mission pendant la durée de la mise à disposition conclue.

# LES INTERETS POUR UNE ENTREPRISE ADHERENTE



- **Recourir à un appoint de personnel dans un cadre juridique sécurisé**

Sont requalifiables en CDI : un CDD, un contrat d'extra conclu sans écrit ou sans motif valable, un intérimaire engagé sans véritable motif temporaire et provisoire.

**Optim-Partage** vous permet de ne supporter aucun risque de requalification.

- **Pouvoir répondre à un besoin récurrent à temps partiel**

**Optim-Partage** vous permet de faire face à la complexité d'une embauche en temps partiel et fidélise ainsi un salarié mis à disposition chez vous le temps qui vous convient.

- **Etre déchargé(e) des contraintes administratives liées à l'emploi de salariés**

Vous ne gérez ni le recrutement ni la gestion administrative du personnel. Vous ne supportez les frais salariaux qu'en proportion de votre utilisation, avec des frais de gestion réduits au minimum.

**Optim-Partage**, vous simplifie la vie en maîtrisant les coûts RH.

- **Disposer de compétences fidélisées**

Le travail précaire présente des inconvénients: coût, volatilité, difficulté d'implication....alors que vous avez besoin de personnel motivé, expérimenté, polyvalent, intéressé....

**Optim-Partage** vous apporte une solution pour résoudre la difficile équation entre flexibilité de l'entreprise et opérationnalité d'un personnel stable.

**Optim Partage n'est pas une agence d'interim, un bureau de placement d'extra ou un cabinet de recrutement**